



## POLITIQUES DU CENTRE MÉDICAL SQUARE VICTORIA

### **Rendez-vous :**

Les rendez-vous peuvent être pris en personne à la clinique du Centre Médical Square Victoria ou par téléphone. Nous n'effectuons pas d'appels de confirmation de votre rendez-vous. Tous les efforts seront faits pour que le médecin reçoive à l'heure précise le patient, bien que des urgences, parfois, puissent occasionner des délais. Si vous êtes en retard, il se peut que la réception vous demande de reprendre un autre rendez-vous.

### **Rendez-vous manqués :**

Nous demandons aux patients qui ont un rendez-vous de bien vouloir se présenter à la clinique tel que prévu. Pour les patients qui désirent reporter leur rendez-vous, nous leur demandons d'avoir la courtoisie de nous en aviser et de nous en faire la demande au moins 48 heures à l'avance. Pour les patients qui ne se présentent pas à leur rendez-vous et qui n'ont pas la courtoisie de nous aviser, des frais de 40\$ pour une consultation de suivi et des frais de 80\$ pour un examen complet leur seront facturés.

### **Services hors RAMQ :**

Certains services ne sont pas couverts par la RAMQ. Le patient en est toutefois informé au moment de sa visite à la clinique. Le patient a toujours le choix de refuser le dit service s'il ne désire pas payer. La liste de ces services hors-RAMQ et leurs frais correspondants sont affichés au bureau de la réception de la clinique du Centre Médical.

### **Résultats de tests :**

Dans la plupart des cas les patients seront informés directement par le médecin au sujet de leurs derniers résultats de tests. Les patients seront appelés par téléphone dans les cas où le ou les tests sont anormaux. Nous prions les patients de bien vouloir signer le formulaire de 'Consentement d'envoi par e-mail' en demandant ce formulaire à la réception de la clinique. Pour les patients qui désirent revoir les résultats de tests avec le médecin, nous leur demandons de bien vouloir prendre un rendez-vous avec le médecin à ce sujet. Les demandes d'information dirigées aux employés et aux infirmiers de la clinique au sujet des résultats de tests seront refusées.

### **Examens Annuels de Santé :**

La RAMQ ne permet qu'un seul Examen Annuel de Santé par année. Le patient doit ainsi attendre la fin des douze mois comptés suivant son premier examen annuel avant de pouvoir en passer un second et ce, de façon à ce que l'examen soit couvert. Les patients qui veulent éviter des frais de facturation d'Examen Annuel de Santé devront s'enquérir de la date du dernier Examen auprès de la réception de la clinique (par téléphone ou en personne) au moment de prendre leur prochain rendez-vous d'Examen Annuel.